

Clérac

Bulletin Communal

Décembre 2005

N° 09

S. Dauvergne

Sommaire

Le mot du Maire	page 3
Les grands dossiers	pages 4-8
Activités de la Municipalité	pages 9-12
Au fil des manifestations	page 13
Bibliothèque	page 14
L'école et la semaine du goût	page 15
Histoire de l'Argile et Clérac (1)	pages 16-17
La vie des associations	pages 18-27
Le Musée a fêté ses 10 ans	page 28-29
Jardinage : la taille des arbres	page 30
Les Recettes de saison	page 31-32
Avis à la population	page 33
État civil / Vie pratique	page 34



NOTRE COUVERTURE :

Recto : Carrière d'argile (photo Sylvia Devers)

Verso : Lac bleu de GUIZENGEARD (photo AGS)

Directeur de la Publication : Guy Pasquet

Rédacteur en chef : Dominique Maurel

Impression : Impimerie Robert - 17500 Pons

N° Dépôt légal : 962



Le Mot du Maire



***Chères Cléracaises,
Chers Cléracais,***

C'est avec toujours autant de plaisir que la Municipalité de Clérac et tous les bénévoles du comité de rédaction vous adressent le 9^{ème} numéro de votre bulletin communal .

Comme à l'habitude, en début de journal, vous pourrez retrouver les informations que vous êtes en droit d'attendre de l' équipe municipale que vous avez mise en place lors des élections de 2001 : grands dossiers, réalisations, projets et comptes rendus des activités de l'école, du musée, de la bibliothèque, etc.

À noter que pour des raisons de calendrier électoral, votre équipe municipale devra travailler jusqu'en 2008 ... (soit une année supplémentaire)

Comme vous le savez, des travaux importants ont été programmés sur la commune : l'assainissement collectif du bourg (1^{ère} tranche), les effacements des réseaux basse tension électricité et téléphone de la route de Bédénac, du lotissement et de la route du Brandard puis le lotissement des « Près de Réaux ». Des retards sensibles (administratifs principalement) ont été pris sur certains de ces dossiers . Les réalisations sont enfin en cours !!! (fin de l'année 2005 et 1^{er} trimestre 2006)

L' étalement dans le temps que nous avions prévu n'a pas été respecté et il ne nous a pas paru souhaitable de modifier les plannings des interventions des diverses entreprises retenues.

Je vous prie donc de bien vouloir nous excuser des éventuelles difficultés afférentes à ce trop plein temporaire d'activités sur la voirie du centre bourg et d'y réagir avec courtoisie.

Que ces perturbations légères et passagères ne vous empêchent pas de profiter pleinement des fêtes de Noël et du Nouvel An. Mon équipe et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2006. Qu'elle vous apporte, ainsi qu'à vos chers, santé, joie, bonheur et prospérité dans une société plus humaine et tolérante.

Guy PASQUET

Les grands dossiers

PLAN LOCAL D'URBANISME - Où en est-on ?

Dans notre bulletin de juin 2005, sous la rubrique « **PLU*** Parlons clair » (page 4), nous faisions un point sur ce dossier.

Le Tribunal Administratif de Poitiers motive sa décision d'annuler la délibération du Conseil Municipal en date du 31 octobre 2003 qui approuvait la révision simplifiée du **PLU*** sur 2 remarques :

- La situation du Centre d'Enfouissement Technique de « Bois ROUSSEAU » en bordure du ruisseau « le Placin », dont les valeurs écologiques et faunistiques sont reconnues.
- L'analyse insuffisante de la description du mécanisme de mise en relation des 2 nappes dont l'une sert à l'alimentation en eau potable.

Dans son arrêté du 08 juillet 2005, Monsieur le Préfet de Charente Maritime ordonnait deux tierces expertises qui seront effectuées par deux organismes indépendants de renommée nationale.

Ces expertises seront présentées à la **CLIS*** dans un premier temps lors de sa prochaine réunion, en présence des auteurs des 2 contre-expertises demandées par Monsieur le Préfet dans son arrêté du 08.07.05 et seront rendues publiques ensuite. Les services de l'Etat devront les valider.

En possession de ces nouvelles études le Cabinet EREA, chargé par la Commune de l'élaboration de son document d'urbanisme, complètera le rapport de présentation du **PLU***. Nous allons pouvoir valider le **PADD*** présenté à la commission communale en juin dernier, et poursuivre notre projet.

Dans l'article rédigé par l'association « Saintonge Boisée Vivante » publié en page 27 de ce bulletin, il est à noter les précisions suivantes :

PLU*: la révision d'urgence annulée par le TA de Poitiers, suite à la saisine de l'association, ne permet pas à la collectivité de mettre en place le nouveau document d'urbanisme global, applicable sur tout le territoire. La Commune ne peut donc utiliser actuellement que le Plan d'occupation des sols de 1987, dont le contenu est à adapter pour les années futures...

La demande exprimée par la Commune, auprès du Préfet, concernant une éventuelle mise en place d'un **PIG*** n'a pas été prise en compte. Elle permettait à l'Etat de se saisir de la compétence d'urbanisme, sur la zone où se trouve implantée l'Installation Classée SO-TRIVAL (compétence communale), pour l'associer à sa compétence dans l'autorisation d'exploiter.

La population cléracaise sera informée dans les prochains mois de l'avancement de ce dossier.

PADD Plan d'Aménagement et de Développement Durable
CLIS Commission Locale d'information et de Surveillance
CET Centre d'Enfouissement Technique

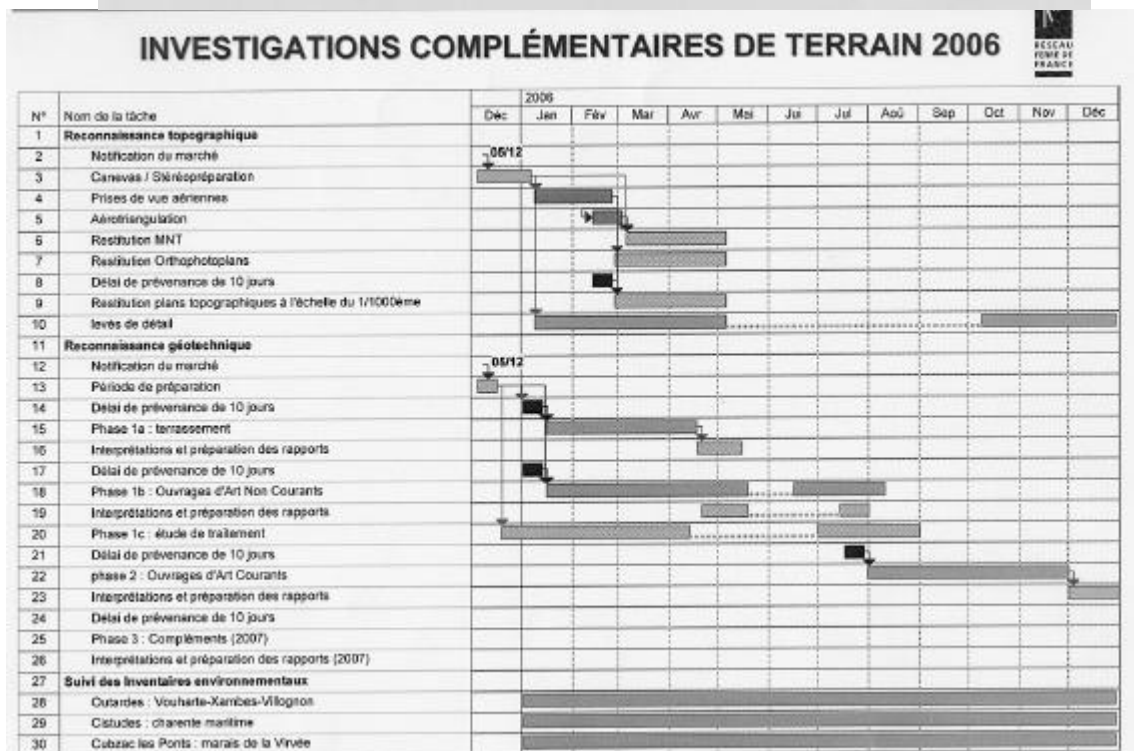
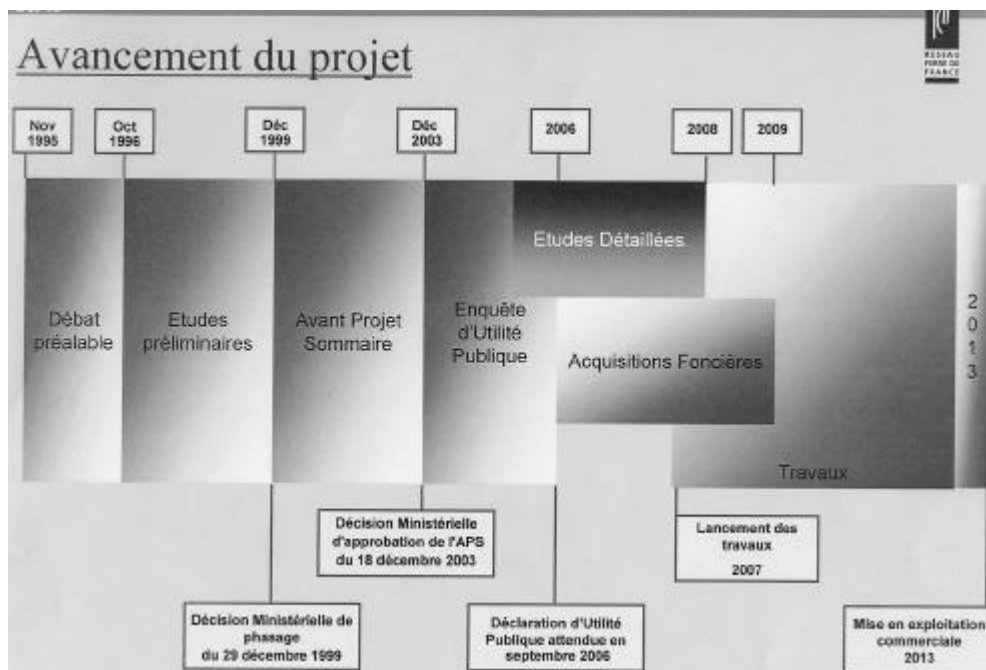
TA Tribunal Administratif
PLU Plan Local d'Urbanisme
PIG Plan d'Intérêt Général

Les grands dossiers

LGV Sud Europe Atlantique : Quelques informations

Suite à la visite de Monsieur Daniel COZ responsable territorial de Réseau Ferré de France le 02 novembre dernier, veuillez trouver ci-dessous les dernières informations qui nous ont été communiquées :

- Avancement du projet .
- Planning des études de topographie + sondages géotechniques, pour investigations complémentaires de terrain 2006.
- Réponses apportées par RFF aux délibérations du conseil municipal portées au rapport de la Commission d'enquête publique.



Les grands dossiers : LGV Angoulême - Bordeaux

Réponses aux délibérations du conseil municipal

A. Impact sur les biens et le cadre de vie 10.7/11 (1.4.5) 1- Impact sur le bâti et les biens Le projet évite les zones urbaines de Clérac, "Gadebourg", cependant quatre habitations et un bâtiment annexe sont directement concernés par le projet : - Dautour, PK 84,5 : 1 maison - Le Petit Jard - PK 85,5 : 1 Maison - Le taillis - PK 86,3 : 1 maison - Landry - PK 90 : 1 maison - Massif sud Clérac : 1 bâtiment non identifié La mise en place du rétablissement routier à l'entrée du bourg (Dautour), à la fois dans sa configuration APS ou dans celle de la variante (étude d'impact 10.7/11 Présentation territoriale), amènera un impact de vie insupportable pour 4 riverains : - 3 maisons sur RD 258	Comme précisé dans le cahier de présentation territoriale de l'étude d'impact 10.7 p 90 les variantes de rétablissement de la RD 158 et de la RD 258 seront étudiées finement lors des études d'APD. Elles seront soumises à concertation. L'impact de ces variantes sur le cadre de vie des riverains sera alors précisé.
A. Impact sur les biens et le cadre de vie 10.7/11 (1.4.5) 2- Impacts acoustiques RFF devra mettre en œuvre tous les moyens techniques nécessaires au respect des dernières règles européennes et nationale en ce qui concerne les nuisances sonores (CE 2002/49 du 26 février 2002) et anticiper la législation dès la connaissance de nouvelles normes plus restrictives en nature de bruit (CE 07/2003 : mesures de présentations et de protection de bruit). De nombreuses zones urbanisées sont affectées par le bruit : Le Ramard, Gadebourg, Dautour, Le Bourg, Tournour, Souillac, Verdillon, Landry. Toutes les habitations situées au proche de la voie, et suivant la configuration topologique, devront être protégées par de merlons acoustiques de manière à ramener les niveaux résiduels à moins de 58 dB(A). Cas à travailler : Verdillon et Dautour. Les deux traitements de façade (Souillac : maison isolée VC 3 : maison isolée) devront dans le cadre du projet donner lieu à une acquisition à l'amiable si demande du propriétaire. Des mesures devront confirmer, après mise en place des protections prévues contre le bruit, le respect des engagements pris par RFF.	Les études acoustiques réalisées dans le cadre des études d'impact montrent la nécessité de la mise en place de merlons acoustique (2430 mètres linéaires sur l'ensemble de la commune) et de deux traitements de façades pour protéger les hameau de Dautour, Clérac, Tournour, Souillac, Verdillon, Landry ainsi qu'une habitation isolée, pour respecter les seuils réglementaires en matières de bruit. Le dimensionnement des protections acoustiques sera toutefois précisé lors des études détaillées, en conformité avec la réglementation européenne lorsque celle ci sera transcrite en droit français. Voir dossier de présentation territoriale de l'étude d'impact (cahier 10.7 - p. 117-118-119). Concernant les deux habitations pour lesquelles un traitement de façade est proposé, comme précisé dans le dossier d'étude d'impact 5-6-7/11 p 108 "une proposition d'acquisition à l'amiable sera proposée par RFF."
B. Rétablissement des voies de communication 1. RD 158 Dautour raccordement solution de base 2. RD 258 Pas des Fontaines raccordement solution de base Un barreau routier devra être mis en place le long de la ligne TGV entre les deux voies départementales, évitant le centre bourg de Clérac pour les poids lourds (éventualité de la base travaux : 40 mouvements par jour) avec un rond point à Dautour (variante) et un rond point au Pas des Fontaines (comme Dautour en variante). La solution APS proposée amène les usagers de la RD 258 jusqu'à Dautour où la RD 158 est rétablie. Cette solution génère un allongement de parcours très important pour les véhicules légers souhaitant se rendre à Clérac et vice versa. Le village de Fradon sera coupé du bourg de sa commune. Ces rétablissements seront étudiés finement lors des études d'avant-projet détaillé et soumises à concertation locale. 3. RD 158 (entre Souillac et Bédénac) PK 88.5 4. RD 145 (Landry) PK 90 5. RD 134 (rétablissement 20 mètres au sud du passage actuel) PK 83.5 Ouvrage commun avec la RD 258 E1 (entre 2A et RD 134 bassin décantation) Ouvrage d'art avec piste cyclable pour permettre le raccordement 'voie verte' intercommunautaire avec le centre bourg de Clérac RD 134 et RD 258. 6. Chemin de Charlemagne PK 82 7. CR du Ramard (carrière AGS) PK 83 8. CR de Verdillon PK91.3	Comme précisé dans le cahier de présentation territoriale de l'étude d'impact 10.7 p 90 les variantes de rétablissement de la RD 158 et de la RD 258 seront étudiées finement lors des études d'APD. Elles seront soumises à concertation. Votre demande d'évitement du bourg de Clérac sera étudiée dans ce cadre.
B. Rétablissement des voies de communication 9. Chemin de randonnée à rétablir sur place PK 87.5 Proposition non retenue, pourtant proposée par RFF lors de la réunion communale du 22 janvier 2000 (voir compte rendu). L'adaptation des itinéraires de randonnées sera étudiée avec les organismes concernés : l'association comité départementale du tourisme, communes ... lors de l'APD. La voirie locale sera rétablie en concertation avec les gestionnaires concernés (département, communes, etc). Les gabarits des ouvrages seront précisés lors des études d'Avant-projet détaillé (APD).	Concernant les chemin de randonnée, comme précisé dans le cahier de présentation territoriale de l'étude d'impact 10.7 p 91 "une adaptation des itinéraires de randonnée sera étudiée en concertation avec les organismes concernés."
B. Rétablissement des voies de communication 10. Passage faune Pour des raison de fiabilité pour le mouvement de la grande faune : passage sous la voie ferrée et non en aérien (Fédération de chasse).	Les ouvrages prévus pour la grande faune sur la commune de Clérac sont des ouvrages mixtes hydraulique / grande faune (Lary et affluent du Meudon). Il s'agit donc bien de passages sous la voie ferrée (voir cahier de présentation territoriale 10.7 p84-85).
B. Rétablissement des voies de communication 11. maintien du site du cimetière de Clérac Mesure d'aménagement paysager et des abords (parking). Conservation ou restructuration du cours d'eau affluent du Lary (entre cimetière et projet) masque naturel pour maintenir l'intégrité du site (pas de visibilité de la ligne)	Comme précisé dans le cahier de présentation territoriale 10.7 p 90, le projet n'aura aucun effet direct sur le cimetière mais va modifier le cadre de vie de ce lieu. Des aménagements paysagers sont proposés pour maintenir l'intégrité du site (pas de visibilité vers la ligne) : conservation ou reconstitution de la ripisylve de l'affluent du Lary

Les grands dossiers : LGV Angoulême - Bordeaux

Réponse aux délibérations du conseil municipal (suite)

C. Exploitation 1- Élevage Tailles relativement réduites des exploitations qui les rendent plus sensibles à la consommation d'espace. De plus, l'effet découpage de la LGV se traduira par des allongements de parcours pour l'accès aux parcelles (importance dans le transfert de bétail : 1 exploitation. Des mesures réductrices doivent être prises notamment par la construction d'ouvrages spécifiques définis dans l'APD, en concertation avec les collectivités locales et les exploitants concernés. Pour l'exploitation localisée au lieu-dit "Landry" : 20 des terres consommées sont très proches du projet. Une attention toute particulière doit être prise pour ce cas particulier.	Comme précisé dans le cahier de présentation territoriale de l'étude d'impact 10.7 p 94, l'exploitation agricole située au lieu dit Landry a été prise en compte. Comme précisé dans le dossier d'enquête publique (réf EUP: étude d'impact 5-6-7, pages 123 à 128, et dans les cahiers territoriaux), les impacts du projet sur les activités agricoles ont bien été étudiés et des mesures de suppression et de réduction de ces impacts sont ainsi proposées. L'essentiel de ces mesures sont rappelées ci après : Concernant les prélèvements fonciers, ceux-ci seront réduits autant que possible et les parcelles qui ne seront pas nécessaires à l'exploitation de la LGV pourront être rétrocédées aux exploitants agricoles intéressés. Par ailleurs, le remembrement est également une possibilité pour réduire les préjudices causés par la consommation de terres. Celle-ci sera étudiée dans le cadre des pré-études d'aménagement foncier. Dans tous les cas, les propriétaires seront indemnisés pour tous les préjudices causés par le projet (indemnité principale représentant le prix de la terre ou du bâtiment estimés à leur valeur vénale, indemnités complémentaires, par exemple: indemnités de réemploi, accessoires, d'éviction, pertes de récolte...). Ces indemnités sont fixées par les protocoles d'accord négociés entre RFF et les organisations professionnelles agricoles.
C. Exploitation 2- Sylviculture Une association syndicale libre des propriétaires forestiers existe dans la commune. La municipalité demande de se rapprocher d'elle pour les problèmes spécifiques liés à la forêt en raison du projet LGV. - remembrement forestier (y compris travaux connexes) - rétablissement des dessertes forestières.	Comme précisé dans le cahier de présentation territoriale de l'étude d'impact 10.7 p 97, - "des remembrement pourront être examinés par les commissions communales". L'association syndicale sera contactée lors des pré-études. - "des passages sylvicoles pourront être envisagés si nécessaire. (...) Ces ouvrages de franchissement seront étudiés en concertation avec les collectivités locales, les syndicats sylvicoles et les exploitants concernés. Leur localisation sera déterminée plus spécifiquement lors des études d'APD."
D. Patrimoine et paysage La bande traverse les coteaux du Lary de Montguyon à Clérac, puis entre dans l'entité paysagère de la Double Saintonge. Les enjeux sont donc : - paysages aux abords de Clérac, - préservations des clairières de Souillac, - préservation paysagère des rétablissements des voies de communication, - préservation du paysage aux abords des zones urbanisées. Les merlons paysagers doivent être aménagés pour réhabiliter les continuités paysagères dans les vides laissés par à la fois le tracé LGV et les voies nouvelles routières de rétablissement. La végétation ne doit pas être, dans un premier temps, un facteur de protection contre le bruit (un arbre est adulte après des dizaines d'années).	Sur la commune de Clérac, le projet traverse essentiellement des zones boisées. Comme précisé dans le dossier d'enquête publique (réf EUP: Etude d'impact 10.7/11, page 110), l'étude paysagère propose principalement l'insertion paysagère de la ligne dans la vallée du Lary, le traitement des ouvrages d'art (traitement paysager et architectural) et le traitement paysager des abords de la sous-station et des zones défrichées où des plantations d'essences végétales de lisière forestières seront réalisées. Ces aménagements paysagers seront affinés dans le cadre des études de détail en concertation avec la commune. Comme précisé dans le dossier d'enquête publique (réf EUP: étude d'impact 5-6-7/11, page 126), "dans la mesure des disponibilités foncières, les reboisements de délaissés ou de zones sensibles sur le plan paysager seront préconisés afin de compenser totalement ou partiellement la perte de secteurs boisés".
E. Base travaux 1- Impact sur l'environnement La base travaux étant considérée comme une installation classée, la commune demande à la DRIRE une étude attentive sur l'étude d'impact de ce projet. - environnement physique (eau souterraine, qualité des eaux) - environnement naturel (classement ZNIEFF) - organisation spatiale (consommation de terrain) - sylviculture - acoustique - environnement paysager	Comme précisé dans le dossier de présentation territoriale 10.7/11 p 120, la base travaux fera l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de l'article L.511-1 du code de l'environnement (installation classée pour la protection de l'environnement). Cette procédure nécessite la réalisation d'une étude d'impact qui sera présentée au public. Les impacts de la base travaux et les mesures proposées seront alors précisés.

Les grands dossiers : LGV Angoulême - Bordeaux

E. Base travaux La commune de Clérac considère ne pas disposer d'information suffisantes en ce qui concerne les infrastructures annexes (base travaux et sous station électrique). Les argumentaires de RFF concernant l'infrastructure base travaux sont basés sur la rétrocession de l'espace à la collectivité (2/3) afin de créer : - soit une zone artisanale, - soit une plate-forme multi-modale, - soit toute autre activité amenant une animation locale. La base travaux de Clérac sera raccordée à la Ligne Nantes-Bordeaux par l'intermédiaire de la voie unique à trafic restreint Saint-Mariens-Clérac. Cette ligne doit être totalement rénovée pour le trafic théorique de 12 trains/jour (24 mouvements) consacrés à l'acheminement des superstructures ferroviaires. La durée de vie de la base est de l'ordre de deux à trois ans et doit être reconvertie en zone d'activité au sens général. Pour cette reconversion, il y a lieu de prévoir l'infrastructure routière desservant cette base pendant son utilisation par RFF (40 mouvements par jour de poids lourds et 500 mouvements par jour de véhicules léger induits par la base vie). Le Bourg de Clérac, de par sa configuration, ne peut admettre un tel trafic en poids lourds (carrefour RD 158 - RD 258 à La Poste). Il est donc obligatoire de prévoir en plus des rétablissements prévus dans l'APS des RD 158 et RD 258, un barreau de trafic, reliant le long de la LGV ces deux départementales, pour les véhicules lourds. Cette infrastructure sera aussi obligatoire dans le cas de création d'une zone économique après la fin des travaux de RFF. Il est à noter du fait de la rénovation de la ligne Clérac - Saint-Mariens, que la création d'une ligne TER serait une opportunité (le sud Haute Saintonge devient la troisième couronne de l'agglomération bordelaise, exemple : prévision de 80 permis de construire sur huit ans, PADD du PLU de Clérac). Dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, il semblerait souhaitable en collaboration avec le département, de revoir le raccordement de la base travaux entre Souillac et la commune de Bédénac (PK 87) par une voie rejoignant au nord de Bédénac la N 10 (4 x 2 voies) en utilisant l'échangeur du "Jarculet". Cette route permettrait une ouverture par le sud des communes de Bédénac, Clérac et Montguyon. Un trafic déjà important sur la RD 158 en provenance de Bédénac traverse le village de Clérac (approvisionnements divers de l'usine AGS notamment gros porteurs fuel, gros parleurs clients étrangers en provenance de Bordeaux, n'utilisant pas pour des raisons de temps l'itinéraire : Montlieu-Montguyon-Clérac qui lui-même devient de plus en plus chargé. Cette traversée est dangereuse. Cette desserte serait bien sûr attractive dans le futur, pour la reconversion de la base travaux RFF par la collectivité. 2- Impacts annoncés positifs pour le territoire La présence de la base vie est annoncée créatrice de retombées économiques pour le territoire. La commune de Clérac entend bien que RFF prenne des mesures concrètes pour valoriser le commerce et les services locaux.	A étudier en phase d'études détaillées
F. Sous station électrique Comme il a été précisé à RFF, la commune soucieuse de ne pas disperser les infrastructures liées au projet, serait plutôt favorable à l'implantation n° 1 (près de la base travaux). Nous demandons que RTE traite également l'approvisionnement du site en Haute Tension pour la reconversion ultérieure de la base travaux et de la base vie. Les mesures d'insertion visuelle de la sous station doivent	Le choix de l'un ou l'autre des sites se fera lors des études d'APD, en concertation avec les acteurs concernés. L'intégration visuelle de la sous-station sera précisée lors des études d'APD. Seront recherchés : l'abaissement de la plate - forme, le modelage des talus, des plantations d'arbres d'alignement (voir cahier de présentation territoriale 10.7/11 p125).
G - Négociations. La Municipalité de Clérac demande à RFF dans ses négociations financières, notamment en ce qui concerne le bâti soumis à la destruction, de prévoir les "crédits relais" nécessaires au financement total des investissements de ses administrés pour se reloger, et d'en assurer les coûts	RFF respectera le code de l'expropriation dans le cadre de l'acquisition des biens situés sur l'emprise LGV.
La commune de Clérac est traversée par environ la moitié du tracé de la LGV en Charente-Maritime, soit 9 590 ml sur 20 204 ml. Ce territoire, coupé en deux parties, sera soumis à des contraintes environnementales routières et économiques importantes.	La conception du projet de LGV SEA depuis les phases amont jusqu'à la proposition d'un tracé dans le cadre de l'enquête publique s'est attachée à prendre en compte l'ensemble des contraintes environnementales de façon à proposer un tracé de moindre impact sur l'environnement. Par ailleurs, des mesures de réduction des impacts de la LGV SEA sur l'environnement sont proposées et ont été présentées dans le dossier présenté à l'enquête. Sur certains secteurs particulièrement sensibles et pour lesquels les impacts résiduels étaient significatifs, des mesures compensatoires sont proposées. La problématique relative à la santé publique a été également prise en compte dans le cadre de l'élaboration du projet. A ce titre, le projet de LGV SEA est cohérent avec les principes édictés par la Charte de l'environnement dont le texte a été promulgué le 1er mars 2005. Par ailleurs, les mesures proposées feront l'objet d'une optimisation dans le cadre des études détaillées et jusqu'à la réalisation des travaux de la ligne nouvelle. De plus, l'efficacité et la bonne réalisation des mesures environnementales feront l'objet d'un contrôle dans le cadre du bilan environnemental qui sera réalisé dans les 3 à 5 ans suivant la mise en service de la ligne.

Activités de la Municipalité

OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'ASPECT DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Les habitants de « Clérac » le savent bien, l'aspect du cimetière, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter.

L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème.

Cela étant, il faut savoir que l'amélioration de l'aspect d'un cimetière n'est pas une mince affaire, et ne pourra se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années...

Pour comprendre la procédure à mettre en place il faut apprécier une des particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre le terrain communal et le terrain concédé (*c'est-à-dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée*).

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants droit.

Bien évidemment, cela devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu.

A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifiés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement, et sont assaillis par les lichens, ronces ou autres herbes folles.

Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en terme d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune (*sauf en cas de péril constaté*).

Voilà le problème auquel nous sommes confrontés dans le cimetière communal : des concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les familles.

En fait, la solution consiste pour les communes à mettre en œuvre la procédure de reprise légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2223-4, L 2223-17 et 18 ; R2223-12 et suivants).

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par procès-verbal, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés. Au terme d'une durée comprise entre 3 et 4 ans, la commune pourra reprendre les terrains.

En début de procédure, puis durant tout son déroulement, les listes d'emplacements concernés seront consultables en Mairie et en Préfecture ou Sous-préfecture, de manière à ce que tout ayant droit éventuel puisse être informé.

Les sépultures concernées seront également piquetées avec un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester.

Ainsi, durant toute la durée de la procédure, chaque famille pourra intervenir pour remettre le monument en bon état d'entretien, afin d'arrêter automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

Bien entendu, les travaux à effectuer pourront être un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture ; un simple fleurissement à la Toussaint sur un monument en état délabré, ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant.

Votre équipe municipale est donc bien consciente qu'une action dans le cimetière est indispensable mais, par la même, cette action doit respecter scrupuleusement la législation en vigueur et se dérouler dans la plus grande transparence et la plus grande neutralité.

C'est pourquoi, afin de garantir l'impartialité et la nécessaire précision juridique des différentes actions, la municipalité sera assistée tout au long de la procédure de reprise par un cabinet spécialisé en matière de restructuration de cimetières : Le Groupe ELABOR.

Nous aurons bien sûr l'occasion durant ces trois prochaines années de revenir sur ce sujet pour vous tenir informé, cependant nous souhaitons dès à présent que l'ensemble des habitants participe activement à cette mission en diffusant ces informations auprès de proches ou de familles ayant déménagé, de façon à ce que tous les intéressés puissent prendre leurs dispositions.

C'est à notre avis un élément humain fondamental pour la réussite et l'efficacité de cette opération, et pour que nous puissions retrouver, dans un avenir proche, un cimetière à l'aspect agréable et décent, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site pour notre commune.

Activités de la Municipalité

TRAVERSEE du BOURG par RD 158

L'assainissement et l'effacement des réseaux électriques (basse tension) et téléphoniques dans le bourg devront être suivis d'une remise en état de la voirie.

Les premiers travaux d'enfouissement des réseaux ont montré le très mauvais état des installations de collecte d'eaux pluviales. La probable confirmation sera faite par les premiers travaux d'assainissement collectif de la tranche 1 dès le courant du mois de décembre 2005. Dans les prochaines années (2007 et 2008) au fur et à mesure de la mise en place des tranches 2 et 3, partout dans le bourg, nous serons confrontés à la même situation.

L'équipe municipale devait dès maintenant réfléchir à la remise en état du réseau eaux pluviales vieillissant, à la remise en état des voiries après les travaux importants en cours et aux solutions esthétiques et sécuritaires de la traversée du Bourg de CLERAC par la route départementale 158, ainsi que ses raccordements avec :

- la RD 258 (Clérac / Montlieu) au niveau de la Poste.
- la RD 258 (Clérac / Grand Village) au niveau de l'église et la place du 11 novembre.
- la RD 261 e1 (Clérac / Cercoux) restructuration carrefour avec aménagement parking PL)

Nous avons donc sollicité le Conseil Général, dès le mois d'août, pour une étude d'urbanisme.

Pour des raisons de continuité, il nous a paru opportun d'inclure à la démarche le réaménagement de certains espaces communaux :

- Place de la Mairie dans son ensemble (sortie dangereuse sur RD 158)
- Places de l'église et du 11 novembre.
- Rue des écoles (parking)
- Rue de Lesné (sortie du futur lotissement et aménagement devant boulangerie)

Le Plan de Référence réalisé en 2002 par le Cabinet PO-NANT étant l'élément de travail de base.

L'étude du cabinet mandaté par la Direction des Infrastructures du Département devrait voir le jour fin du 1^{er} semestre 2006



Informations diverses

Recyclage environnement

Une bouffée d'air pour la Terre.....

Nous collectons gratuitement vos consommables bureautiques (tous types de cartouches d'impression) triés par SCOP Atmosph'AIRRE de Cestas (Gironde).

La mairie met à votre disposition un bac de collecte au secrétariat.

Toutes les cartouches usagées collectées sont valorisées selon les normes en vigueur, et les emplois sont réservés à des personnes en difficulté.

En nous confiant vos consommables usagés vous participez activement à réduire le tonnage grâce au cycle de valorisation.

Ordures ménagères

Par souci d'hygiène, nous vous rappelons **qu'il est impératif que les ordures ménagères soient déposées en sacs** dans les containers mis à votre disposition. Merci

Santé : Mise en service d'un numéro à 10 chiffres : 05 46 27 55 20

Ce numéro est destiné aux personnes qui ont besoin de soins et qui souhaitent joindre un médecin qui leur indiquera la conduite à tenir. **Ce numéro fonctionne la nuit, le week-end et les Jours Fériés.**

Le numéro d'appel 15 doit être limité aux urgences.

Activités de la Municipalité



LE TRI À DOMICILE, C'EST FACILE

L'équipe des ambassadeurs du tri sélectif de la Communauté de Commune de Haute Saintonge vous rappelle que pour les habitants de Clérac et Montguyon qui sont collectés en ordures ménagères le mercredi (circuit bourg), la collecte sélective en porte à porte (essai) a débuté le 04/07/2005.

Le ramassage des poches jaunes s'effectue le Lundi.

Ces sacs jaunes au logo de la Communauté des Communes de H.S. ne peuvent contenir que :

- bouteilles et flacons en plastique
- Boîtes de conserve et cannettes métalliques
- journaux, revues, magazines
- briques alimentaires
- cartonnettes

A NE PAS METTRE:

- Barquettes en plastique et en polystyrène
- Films et plastiques fins
- Emballages plastiques contenant des corps gras
- Verre

ASTUCE PRATIQUE:

Pour les plastiques, ne sont recyclables que les emballages ayant un bouchon.

Le réapprovisionnement des sacs jaunes s'effectue gratuitement en mairie.

Un doute, une question?

Un numéro vert 0800.801.157 (appel gratuit)

COMPARATIF 2005 /2004 . COLLECTE DECHETS RECYCLABLES :

En 2004 :

Sur le circuit de collecte de Clérac et Montguyon, il a été récupéré 34,79 tonnes de déchets recyclables (colonnes bleues et jaunes) dont 14,11 tonnes pour la seule période de juillet, août, septembre et octobre.

En 2005 :

Sur ce même circuit, la collecte totale (colonnes bleues et jaunes) de janvier à juin a été de 25,3 tonnes. Dès la mise en place du tri sélectif en juillet, sur la période juillet, août, septembre et octobre, 16,66 tonnes ont été ramassés en poches jaunes et 11,9 tonnes en colonnes (bleues et jaunes). Sur cette période cela représente un total de 28,56 tonnes, soit une hausse de 13% entre les deux périodes de l'année. Actuellement, le tonnage de collecte sélective en porte à porte correspond à 8,6% de la collecte totale effectuée (tri sélectif + ordures ménagères) pour les 4 mois. A noter également que sur ce circuit, le taux moyen de sacs refusés est d'environ 1%.

Au 31 octobre, le tonnage global de collecte sélective pour l'année en cours atteignait déjà 53,96 tonnes.

Le tri sélectif est une nécessité pour les générations futures car il permet de limiter le volume des déchets ménagers enfouis en décharges et d'économiser les matières premières comme le pétrole, l'acier, le bois ...

Activités de la Municipalité

URBANISME : Les travaux et rénovations sont en cours

Le deuxième semestre a vu ou verra la réalisation des travaux suivants :

Rénovation des derniers locaux vétustes de l'École (garderie et salle de sport) :

- Réfection des sols et carrelages
- Rénovation des murs en pierres et moellons apparents
- Doublage des parties salpêtreuses
- Réfection des peintures et de l'électricité

Réalisation des accès à l'Église :

Allées réalisées en béton désactivé de calcaire sur fond de ciment blanc avec bordure en pierre reconstituée.

Les travaux de remblaiements et d'aménagement d'un accès handicapés seront effectués prochainement.

De plus, de nouveaux bancs ont remplacé dans la nef les vieilles chaises existantes (voir photo).

Lotissement communal et tout à l'égout :

Les travaux débuteront courant décembre



SPECTACLE PLEIN AIR DE JUILLET: Légendes



Cet été un nouveau spectacle en plein air était proposé aux Cléracais et touristes de passage. Celui-ci était financé par la Communauté de Commune dans le cadre de l'action culturelle. Ces spectacles ont toujours beaucoup de succès, plus de 150 personnes étaient présentes ce 23 juillet.

L'histoire :

Devant le gibet dressé, le bourreau attend deux artistes du futur qui ont réclamé une exécution qui leur convienne : une exécution publique ! Mais le bourreau est un exécuter de tours de passe-passe. Il parvient, par la magie du théâtre à faire revivre les figures légendaires qui lui sont chères :

le Géant et la Dame Blanche, réunis pour le temps du spectacle. Tout à la joie des retrouvailles, leurs chants s'élèvent, dans une langue oubliée. Ils convient les spectateurs à un voyage dans les mondes fantastiques, à la rencontre du dernier des fadets, à écouter le chant des sirènes et à peser le poids des mots face au sablier à histoire.

Moins « populaire » que le précédent spectacle de Rénata Scant qui avait entraîné les spectateurs dans les rues du village, « Légendes » a néanmoins beaucoup plu par la performance des acteurs, tous des professionnels de grande qualité.



Au fil des manifestations

La journée de démonstration de tournage sur bois du 20 août 2005



Dans le cadre de l'exposition « du cœur à l'écorce » présentée au musée par l'Association Française pour le Tournage d'Art sur Bois (AFTAB) du 1 juillet au 30 octobre, 29 tourneurs sur bois présentaient 54 de leurs œuvres.

Une démonstration gratuite a été proposée par 6 d'entre eux, place de la salle des fêtes sous le Tivoli communal. Ils sont venus pour l'occasion parfois de très loin : M. Labrunie de Toulouse, M. Baudot de Sadirac, M. Nerandeu d'Agen, M. Texier de Millau, M. Declerck de Saint-Médard-en-Jalles et M. Lassère de Langon qui tourne sur os.

Différents objets furent réalisés devant un public intéressé, ainsi qu'une coupe en ormeau qui a été attribuée à l'église de Clérac à l'issue de la manifestation.

Cette journée a démontré que ces artistes qui réalisent souvent des pièces hors du commun sont des gens humbles qui gardent les pieds sur terre.

CCAS : Le repas des Aînés

Quelle surprise, ce samedi 26 novembre 2005 au matin, en ouvrant nos volets de découvrir la neige, tombée durant la nuit, qui couvrait nos toits et pelouses d'un léger manteau blanc.

Mais cela ne découragea pas nos aînés. Ils furent 86 (*) à répondre présents à notre traditionnel repas annuel et 16 d'entre eux étaient accompagnés d'un conjoint plus jeune, d'un fils, d'une fille ou d'amis. L'un d'entre eux était même là dès 10 h 30 à attendre patiemment l'arrivée des autres convives !

A l'apéritif, M. le Maire, après avoir accueilli et remercié les aînés, souligna la présence de 2 de nos doyens : Mme NOININ Marie de « Teurlay du Lary » (née le 11/08/1911) et M. METREAU André de « Moindron » (né le 06/05/1909, hébergé chez Mme MARTIN, place de la salle de fêtes). Il rappela qu'ils n'étaient pas les aînés de tous, puisque parmi les absents, il y avait : Mme BERTET Irène du « Haut Maine » (née en 1906) et Mme DU-PAS de « Serveau » (née en 1908).



Le repas, préparé par Suzelle JOSEPH et son équipe, se déroula dans une bonne ambiance grâce à la prestation des 4 artistes de la troupe « phono-laser ou trois petites notes » et à l'interprétation d'une remarquable chanteuse qui sut également donner de la joie en partageant quelques pas de danse avec nos aînés. Le dessert, réalisé par notre pâtissier cléracais, fut très apprécié et dès le lendemain, plusieurs d'entre nous lui adressèrent des compliments.

La fête prit fin vers 17 h 30, chacun était heureux d'avoir retrouvé un voisin, un parent ou un vieux camarade avec qui partager un agréable après-midi et, pour certains, rompre durant quelques heures la solitude et l'isolement.

Au plaisir de vous revoir l'an prochain encore plus nombreux !

Bibliothèque

La bibliothèque et ses bénévoles fêtent leur 200^{ème} lecteur

BIBLIOTHEQUE DE CLÉRAC

TEL 04 46 70 07 78

HEURES D'OUVERTURE:

MARDI ET JEUDI DE 16H30 à 18H30

SAMEDI DE 10H30 à 12H30

Déjà 2 ans et le 200^{ème} lecteur pour la bibliothèque.

Ce service public entièrement gratuit semble apporter beaucoup de satisfaction tant aux lecteurs assidus qu'aux bénévoles dévoués et à l'entière écoute des besoins de chacun.

Une étroite collaboration s'est mise en place avec les trois classes de l'école primaire de Clérac qui sont reçues chaque jeudi de 14h30 à 16h30 (voir photo).



Lecture à voix haute, contes et comptines, prêt d'ouvrages ; toutes ces animations sont proposées par les bénévoles et notamment par Mademoiselle Françoise Brun, pour le plus grand plaisir des enfants.

Le bibliobus passe trois fois par an dans notre commune afin d'enrichir le fonds déjà conséquent de la bibliothèque en livres divers et variés. Le prochain passage aura lieu aux alentours du 25 février 2006. N'hésitez pas à faire connaître le plus rapidement possible, auprès des bénévoles, les titres des ouvrages que vous aimeriez trouver dans la bibliothèque, afin qu'elles répercutent vos désirs auprès de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Jonzac.

De nouvelles acquisitions ont été récemment réalisées parmi lesquelles :

Le Prix Goncourt 2005 : Trois jours chez ma mère de François Weyergans

Pour les romans : Vous revoir de Marc Lévy (Et si c'était vrai 2)
Acide Sulfurique d'Amélie Nothomb
Le Roman des Jardins d'Alexandre Jardin
Le Souffle des dieux de Bernard Werber
Les Messieurs de Grandval de Christian Signol
Les Demoiselles de Provence de Patrick de Carolis

Pour les policiers : Deuil interdit de Michael Connely
Sans l'ombre d'un témoin de Elizabeth George
Avant le gel de Henning Mankel

De nombreuses bandes dessinées pour adulte et pour enfant ainsi que de nombreux romans pour les jeunes dont l'incontournable **Harry Potter et le Prince de Sang-Mêlé**.

Comme en juin dernier vous trouverez l'intégralité des nouvelles acquisitions de la bibliothèque dans le petit journal que les bénévoles ont élaboré et qui est disponible chez les commerçants de Clérac, à la poste et bien sûr, à la bibliothèque.

Pour toujours mieux vous servir. les bénévoles

Dernière minute

Raymond NUVET sera à la bibliothèque de Clérac le jeudi 22 décembre 2005 pour dédicacer et vendre son ouvrage intitulé « Montguyon - 200 ans d'histoire locale »

Pour toute commande : 05 46 04 16 31

L'école et la semaine du goût



Le 14 octobre, pendant la semaine du goût, les enfants ont pu faire connaissance avec les commerçants de notre village qui jouent avec nos papilles et chatouillent nos palais.



Au menu :

- _ Velouté de potiron aux flûtes de sésame
- _ Salade de filets de rouget et noix de St Jacques à la vinaigrette de vin blanc
- _ Pièce de bœuf à la crème de foie gras et sa garniture
- _ Tourte de chocolat chaud fondant à cœur avec sa quenelle de glace vanille

Pendant ce temps, à la cantine, les plus jeunes n'étaient pas oubliés. M. Dubot, notre boulanger-pâtissier, avait gentiment offert différentes variétés de pains pour leur faire découvrir autre chose que le pain blanc. Message reçu au vu des panières vidées en un clin d'œil. Les enfants ont adoré. Au dessert, ils ont également dégusté l'assortiment de pâtisseries élaboré à leur intention.

Les plus grands, les CM2, accompagnés par leur maîtresse, Mlle Latouille, n'ont eu droit à rien moins qu'un repas au restaurant, s'il vous plaît... et pour le prix d'un ticket de cantine. Encadrés par deux conseillers municipaux de la commission scolaire, les enfants ont d'abord été touchés par l'accueil que Sonia et Emmanuel leur avait réservé. Reçus avec beaucoup de chaleur, ils se sont assis autour d'une immense table magnifiquement décorée puis on les a servis, comme des princes, dans de la belle vaisselle. Ils se sont alors délectés des mets savoureux cuisinés par Sonia, tout en répondant à un questionnaire culinaire conçu spécialement pour ce repas. Intimidés par tant de sollicitude et fiers d'être traités comme des adultes, ils ont été sages comme des images et ont bien mérité leur dessert.



Pour clore cette semaine du goût, une visite du fournil a été préparée par les enseignantes. Les enfants ont ainsi pu voir l'envers du décor et mieux appréhender le monde du travail. Après avoir mis la main à la pâte (M. Dubot avait gardé une boule de pâte pour que chacun façonne son petit pain) et écouté les explications du boulanger, ils ont apprécié le bon pain chaud sortant du four.

La Municipalité remercie vivement les EURL HD Boulangerie et EURL ES Auberge des Lac Bleus pour leurs participations financière et pédagogique.

A n'en pas douter : un bon souvenir pour nos « têtes blondes ».





Histoire de l'Argile et de Clérac (1)

C'est grâce à la richesse du bassin argilier des Charentes que trois sociétés au début siècle, ARGIREC GRANGER SOGDAR, ont commencé l'exploitation de carrières d'argile. Nous allons donc vous conter les richesses du bassin argilier des Charentes et ensuite nous ferons l'historique de la naissance de ces trois sociétés devenues par suite de fusion A.G.S. MINERAUX.

Dans le prochain journal naissance des trois Sociétés ARGIREC GRANGER SOGDAR .

Les richesses du bassin argilier
des Charentes

(Texte de Patrick DANIOU
de l'Institut de Géographie
Université Bordeaux III)

Depuis bientôt dix ans le Bassin des Charentes est le premier centre français d'extraction des argiles alumineuses. En 1981 il a produit à lui seul plus de la moitié des argiles et terres réfractaires crues extraites en France.(1,4 Millions de tonnes).

Ce brillant résultat est l'aboutissement d'une longue aventure industrielle au cours de laquelle des hommes ont su tirer parti des ressources naturelles d'une région déshéritée.

En effet, le Bassin des Charentes correspond à un pays de Lande, les Landes Saintongeaises (Charente Maritime) et celle du pays Angoumois (Charente), aux terres argilo-siliceuses peu fertiles et très mal drainées. Ce désert démographique entre les riches «Champagne» charentaises et les vignobles réputés du bordelais, cette frontière linguistique entre les pays d'Oc et les pays d'Oil, est devenue une grande région forestière au milieu du XIX^{ème} siècle, à l'image des grandes landes de Gascogne.

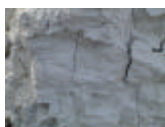
Les sables, argiles et galets qui affleurent ont posé jusqu'à ces dernières années des problèmes quant à leur mode et quant à leur époque de mise en place. Au début du XX^{ème} siècle on les groupait sous l'appellation de

« Sidérolithique » ou de «Sables du Périgord » sans pour autant définir des faciès types ou préciser des fourchettes chronologiques serrées (Eocene à Pliocène) Ces confusions furent entretenues jusqu'au début des années 1960 puisque le « Sidérolithique de transport » des uns correspondait aux « Sables du Périgord » des autres. Certains ayant dit depuis longtemps que le faciès sidérolithique originel tel qu'il a été défini par Thirria en 1834, formation à bohrerz, était absent des dépôts continentaux du Sud des Charentes.

L'habitude se prit alors de parler des faciès sidérolithique pour désigner tout ce qui n'était pas calcaire à la surface de la plateforme Nord Aquitaine. Dans cette « poubelle » on fit entrer aussi bien des argiles à silex que des lentilles d'argile kaolinique, des sables fins micassés aussi bien que des sables grossiers à galets de quartz et feldspaths.

Heureusement cette « poubelle » intéressait les argiliers du sud des Charentes et grâce aux multiples « chantiers » offrant des coupes importantes, les travaux géologiques et géomorphologiques récents, purent faire progresser l'étude de ces formations azoïques.

On peut retenir alors les notions suivantes : Les sables, argiles, galets issus du remaniement des latérites développées sur le pourtour du massif central, sont venus se dépo-



Histoire de l'Argile et de Clérac(1) suite...

ser sous de grandes épaisseurs (120 à 140 mètres) dans les structures déprimées de la plate-forme aquitaine.

Le synclinal de Saintes-Guizengeard et la flexure bordière à l'ouest de l'anticlinal de Jonzac Montguyon, ont joué le rôle de piège à sédiments.

Les lentilles d'argile kaolinique se concentrent à la base du complexe détritique et elles ont été datées par des analyses palynologiques du Sparnacien et du Cuisien (éocène inférieur, soit 50 M années environ). Les lentilles passent parfois latéralement à des argiles bitumeuses riches en rognons de marcassite, en paléoflore (graines, feuilles) et en pollens.

Ces argiles se sont déposées certaines furent néoformées sous un climat d'affinité tropicale comme le prouve l'analyse de nombreux bois fossiles lignifiés. Ces bois, que l'on trouve en abondance dans le secteur de Guizengeard, ont livré des Euphorbiaceae (du genre *Antidesma*) , des Cupressaceae (du

genre *Macrocarpa*) et des Moraceae (du genre *Cudrania*) tous caractéristiques d'un environnement chaud et humide.

Si les niveaux inférieurs du complexe détritique sont maintenant mieux connus, par contre, il subsiste des interrogations sur les niveaux moyens et les niveaux supérieurs. Les premiers ont été rapportés au Lutétien car dans le Bergeracois ils passent aux mollasses bien connues ; les seconds, quant à eux, ont été donnés pour du Pliocène de par des similitudes avec les faciès Reuvériens.

Il reste encore des précisions à apporter, mais beaucoup de chemin a été accompli ces dernières années pour une meilleure compréhension du Tertiaire Continental des Charentes.

Les lentilles d'argiles disséminées dans la masse des sables argileux ont permis le développement d'un artisanat puis d'une industrie des argiles dont il convient maintenant de retracer rapidement les grandes étapes de mise en place.



Le Lac de Beauvallon (photo AGS)

La Vie des Associations

Pas sérieux : Dix conseils pour tuer une association !

- 1/ *N'assistez pas aux réunions*
- 2/ *Si vous venez (par hasard) arrivez en retard*
- 3/ *Critiquez le travail des dirigeants et des membres*
- 4/ *N'acceptez jamais de poste car il est plus facile de critiquer que de réaliser*
- 5/ *Fâchez-vous si vous n'êtes pas membre du conseil d'administration, mais, si vous en faites partie, ne faites aucune suggestion*
- 6/ *Si le président vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'aviez rien à dire. Après la réunion, dites à tout le monde que vous n'avez rien appris, ou bien, dites comment les choses auraient dû se faire.*
- 7/ *Ne faites que ce qui est absolument nécessaire mais, quand d'autres membres retroussent leurs manches et donnent leur temps de tout cœur et sans arrière pensée, plaignez-vous que l'association est conduite par une clique pleine de vanité.*
- 8/ *Retardez le paiement de votre adhésion aussi longtemps que possible.*
- 9/ *Ne vous souciez pas d'amener de nouveaux adhérents.*
- 10/ *Plaignez-vous qu'on ne publie presque jamais rien sur le sujet qui vous intéresse, mais n'offrez jamais d'écrire un article ou de faire une suggestion.*

Si l'association meurt, proclamez bien haut que vous l'aviez prévu depuis longtemps.

JOSY DANSE nous fait toujours danser !!!!

Pour la 2^{ème} année consécutive les cours ont repris dans la bonne humeur.

Les soirées sont plus longues et nous laissent du temps pour partager les joies de la danse ainsi que le plaisir de rencontrer les amis.

Si, comme nous, vous aimez danser et pour cela apprendre, il vous est possible de venir partager nos soirées du mardi, salle municipale, à Clérac et le mercredi à St Aigulin.

Tout cela à partir de 20 heures pour les débutants et 21 heures pour les autres.



La Vie des Associations

COMITE DES FETES : LE COMPTE RENDU D'UNE ANNEE DE FETE

Le Comité des fêtes a tenu son Assemblée Générale le 19 novembre 2005 en présence de Guy PASQUET, Maire de Clérac, et de la presse locale. Cette année a été riche en événements festifs, et le bilan global est très positif, car la participation aux différentes animations s'est encore renforcée, ce qui pour nous est important et très motivant.

- Nous avons ouvert ce calendrier des animations avec la grande **soirée choucroute** du 9 avril, soirée organisée avec nos amis du football : beaucoup de monde, une ambiance digne des chaleurs Bavaroises, bref une belle réussite.

- Ensuite, au mois de mai, la **journée pique-nique** a eu lieu au départ de la voie verte, au village de Genêt, avec des visiteurs du secteur Charente, venus en amis.

- Le 11 juin, une centaine de personnes sont venues applaudir le talent et la sympathie des acteurs amateurs de la **Troupe des Amuse Gueules**

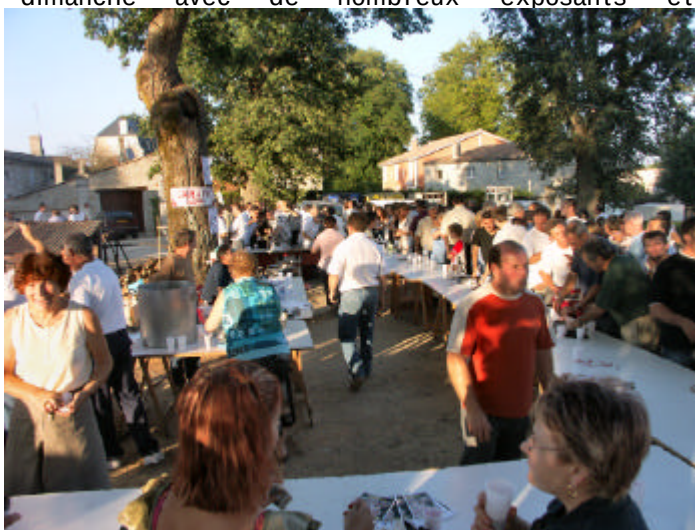
- La **journée Plein Air** du 2 juillet avait pour thème « Les Bateleurs Occitans », journée riche en démonstration de cirque de rues. Beaucoup de monde était réuni autour des moules et tapas et plus tard autour des tables pour déguster les jambons à la broche, tout cela sous l'œil attentif de nos cuiseurs Charlot et Patrice.

- Début septembre, à l'occasion de la **fête foraine**, le marché nocturne du vendredi soir a été animé par le



Une soirée ambiance...

tés culinaires de nos commerçants ambulants et déguster dans une ambiance de grandes soirées douces et riches en émotion. Le lendemain, les **coureurs cyclistes** ont su animer la course malgré la chaleur. Comme à l'accoutumée, le **vide grenier** s'est tenu le dimanche avec de nombreux exposants et



L'heure de la sangria et des tapas

« fouineurs », tous ravis de cette belle journée faite pour flâner tout en cherchant l'objet rare.

Cette année encore, le beau temps était avec nous, et a contribué largement à la réussite des activités de plein air.

Après toutes ces animations, le compte d'exploitation est positif, ce qui nous encourage à organiser de futures animations. Quatre personnes désirent prendre du recul, et nous les remercions pour leurs engagements



Un groupe un peu décalé : Zago

super Groupe musical « ZAGO ». Chacun (environ 600 personnes) a pu composer son menu avec les spéciali-

La Vie des Associations

durant plusieurs années au sein du Comité. Beaucoup nous soutiennent pour réussir nos différentes manifestations, la municipalité, l'A.C.C.A., le Foot, la pétanque, nos commerçants, artisans, industries, la presse locale et toutes les personnes bénévoles habituées de notre Association. Nous les remercions vivement. C'est donc une équipe, certes plus restreinte et composée du même bureau, qui repart pour partager avec les autres son goût de la fête.

Bientôt l'année 2006, des projets de festivités pointent à l'horizon, et nous pouvons vous annoncer qu'une très grande Soirée Bavaroise aura lieu le 08 avril 2006, soirée choucroute organisée avec le Football, beaucoup de surprises vous attendent Retenez bien cette date !

Voici le calendrier des autres festivités :

Pique-nique le 21 mai au village de « Chambard »,
Journée Plein Air le 1^{er} juillet, dont le thème reste à définir,

Fête foraine les 1^{er}, 2 et 3 septembre avec son marché nocturne, son vide grenier, des nouveautés et des surprises pour s'amuser.

Nous vous informerons sur l'avancement des festivités.

Si vous voulez nous rejoindre au sein du Comité afin de participer et apporter des idées pour faire de votre village un lieu de convivialité, vous êtes les bienvenus

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2006. A bientôt, et que la fête continue....

L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS CELEBRE LE 11 NOVEMBRE AVEC LE CHŒUR DES ENFANTS DE CLERAC

Comme à l'accoutumée, les anciens combattants ont fêté la célébration du 11 novembre 1918 devant le monument aux morts en présence d'une assistance attentive aux messages de paix énoncés par le Maire, Guy Pasquet et le président, Jean Claude Noinin.

Cette année fut marquée par la présence active des enfants de l'école. En effet, ceux-ci ont déposé des fleurs sur le monument et entonné la Marseillaise (photo à gauche ci-dessous). Pour accompagner nos têtes blondes quelques grandes personnes se sont risquées à entonner un peu timidement l'hymne national.

L'ensemble de l'association tient à remercier chaleureusement les enfants de Clérac et leur Directrice pour leur participation.

A l'issue de la cérémonie, M Peyremole a reçu une médaille au titre de la reconnaissance de la Nation (photo à droite ci-dessous) au rythme de la musique de l'harmonie d'Orignolles dirigée par Christophe Métreau..



La Vie des Associations

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)



Comme vous le savez, en août 2005, l'ACCA de Clérac a perdu son président, Pierre PASQUET.

Dès les années 60, il prend part à l'activité de cette société, pour en devenir très rapidement son président. Il assurera cette fonction, ainsi que celle d'administrateur, au sein de la Fédération Départementale de Chasse (depuis les années 90) avec la confiance de ses chasseurs

Il a souvent été en relation avec les autres sociétés de la commune, et réalisé de nombreuses manifestations pendant toutes ces années.

Parfois quelques coups de « gueule », mais toujours à l'écoute, Pierrot dissipait de nombreux conflits après ses interventions.

Sa passion du grand gibier lui a permis de mettre en place sur notre territoire une gestion des populations animales, de très belles chasses et surtout un avenir de notre sport dans notre commune.

Pour la saison 2005/2006, c'est son grand copain de toujours, Abel SOUC, Vice président de l'ACCA, qui assure son remplacement avec l'aide des membres du bureau, mais aussi avec celle des chasseurs.

Pierrot, nous te remercions pour ces longues années consacrées à la chasse et nous nous efforcerons de préserver cette passion qui était en toi.

Merci pour ton dévouement.

Le bureau, Les chasseurs

Le comité de rédaction tient particulièrement à rendre hommage à Pierrot Pasquet, « figure » de la commune de Clérac, par ces quelques mots :

Pierre PASQUET nous a quittés trop jeune, à l'âge de 67 ans. Il était un pur Cléracais, né en 1938 à Gadebourg, marié à Dany en 1961, père de 3 enfants, grand-père de 5 petits enfants. Il rentre à ARGIREC à 20 ans et termine sa carrière professionnelle à AGS en 1995.

Ses engagements pour ces concitoyens furent nombreux. animateur reconnu, il fut un homme de projets. C'est dans l'idée de rassemblement consensuel et partagé qu'il a orienté sa démarche et ses actions.

* Il fut élu en 1983 au Conseil Municipal de Clérac pour 3 mandats jusqu'en mars 2001. Rappelons nous la tempête de 1999 à la suite de laquelle son action efficace auprès des services de l'EDF a été essentielle dans le rétablissement de conditions normales de vie pour les habitants de notre Commune.

Dans la même période, rappelons nous son énergie, avec ses collègues chasseurs, pour rouvrir les voies de communications secondaires totalement coupées dans certains secteurs du territoire.

* Sa passion pour la Chasse l'a amené à prendre très tôt des responsabilités importantes :

- à l'ACCA de Clérac où il devient membre du bureau en 1963, puis Président en 1972.
- A la Fédération de Chasse de Charente Maritime en 1972 où il siégera en tant qu'administrateur.
- Il assurera pendant une courte période la Présidence de l'association du grand gibier.
- Il fut également impliqué dans d'autres associations : gardien de but à l'AS Clérac il sera dirigeant de ce club plusieurs années.

Son dévouement pour les autres était sans limite.

La Vie des Associations

LES AINÉS RURAUX DE CLÉRAC NOUS RACONTENT LEUR ACTIVITE

Chaque année, l'Assemblée Générale du club des aînés a lieu en début d'année scolaire, en septembre.

Deux membres du bureau ont dû être remplacés. Monsieur Albert TROCHUT, décédé en janvier et Madame Arlette ROBIC, son domicile étant très éloigné.

Suite à un vote à bulletin secret, Mme Henriette COURTIN a remplacé Mme ROBIC et Mme BOSSION est trésorière adjointe.

Les réunions ont toujours lieu le 2^{ème} mercredi du mois à la salle des associations. Les jeux de sociétés ont toujours beaucoup d'adeptes :

Belote, scrabble, jeu de dames etc.... A 17 heures, un goûter gratuit est servi auquel sont également invités les employés municipaux.

Dans l'année, deux repas sont organisés à Clérac et rassemblent adhérents et amis. Témoignage de la bonne ambiance qui règne au sein du groupe.

En décembre, on fête Noël : Mr le Maire et son conseil sont invités et remerciés pour la subvention allouée.

Les Présidents des Associations, les responsables des entreprises qui nous soutiennent par des dons, sont invités et remerciés pour leurs gestes. La Gendarmerie, le Receveur de la Poste, le Prêtre responsable de la paroisse sont également conviés et comme toujours, tous les employés municipaux.



Le bureau du club des Aînés

Le dimanche 5/02/2006 à 14 heures à Clérac, le Club organise un loto avec de nombreux lots. Vous êtes invités.

Notre Club a besoin de jeunes retraités. N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Vous serez les bienvenus.

Pour mémoire ce Club, dit de l'Amitié, a été créé par l'Abbé Jean Guélin en 1972.

Nous aurons aussi une pensée pour nos chers disparus adhérents du Club, Mrs Pierre PASQUET en septembre et René CHARGÉ en novembre.



La Rédaction du journal a tenu à publier un hommage à René Chargé écrit par Marie Christine Ménier dans le journal Haute Saintonge. Cet article est intitulé : Adieu Monsieur le maire de Fradon,

Vos très nombreux amis vous avaient surnommé «le maire de Fradon» et cela vous allait si bien ! Avec une pudeur bien à vous, vous cachiez votre tendresse sous une gouaille un rien friponne. Vous aimiez les beaux paysages, la bonne chère, les bons vins, les femmes..., la vie en somme ! Cette vie, vous venez de la quitter et il est bien dur pour nous de tour-

ner la page, Tant de souvenirs se bousculent dans nos têtes : vous participiez pleinement à la vie de la commune et il n'y avait guère de fêtes ou d'événements sur Clérac où l'on ne vous rencontrait pas. Appuyé sur votre canne, vous participiez aux cérémonies officielles ou commémoratives tout comme aux courses cyclistes, aux banquets, aux spectacles... Votre goût du contact et l'intérêt que vous portiez aux autres, quelque soit leur âge et leur nationalité, vous amenait même à dépasser les barrières linguistiques ; nous sommes nombreux à nous rappeler combien vous vous étiez investi lorsque la commune avait reçu un chantier international. Avec ces jeunes venus de toute la planète, vous avez su partager d'extraordinaires moments de complicité que certains d'entre nous ont immortalisés en photos... Malgré les outrages que vous faisiez subir le temps et la maladie, vous refusiez de geindre sur votre sort. Vous préfériez évoquer avec un sourire malicieux vos anciennes facéties en s'amusant de bon cœur de celles de la jeunesse actuelle. Comme il est difficile d'imaginer une manifestation cléracaise sans votre présence. Comme il est difficile de se dire que l'on n'entendra plus votre rire, vos apostrophes goguenardes, vos gentilles plaisanteries. Comme vous allez nous manquer... Comme vous nous manquez déjà...

La Vie des Associations

Randonnée Pédestre par Monts et par Vaux

Si vous aimez marcher, découvrir les chemins et sentiers de notre région, si vous appréciez la vie collective, « Par Monts et par Vaux », association de randonnée pédestre, créée en 1996, qui regroupe des randonneurs des cantons de Montendre, Montlieu-la-Garde et Montguyon peut vous accueillir. Vous rejoindriez ainsi la douzaine de Cléracais déjà adhérents.

Le siège social de l'association est à la Maison de la Forêt de Montlieu-la-Garde. Depuis septembre 2005 (saison 2006), elle démarre sa 11ème année.

Elle organise tout au long de l'année, des randonnées en Haute-Saintonge et dans les régions limitrophes.

Ces randonnées sont prévues deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche.

Le plus souvent, ces marches ont lieu l'après-midi et la distance varie de 6 à 17 km, quelquefois à la journée avec une longueur variant de 16 à 30 km. La plupart du temps, 2 niveaux de marche sont proposés aux randonneurs. Ces randonnées sont guidées par des membres de l'association.

Le 11 août 2005 à Barèges (Hautes Pyrénées).

L'association organise aussi des week-ends (le dernier a eu

Française de Randonnée Pédestre (FFRP) avec assurance et aux calendriers trimestriels des manifestations programmées (randonnées, repas, soirée photos, assemblée générale, ...).

Un conseil d'administration de 12 membres gère l'association, il se réunit au moins une fois par trimestre pour notamment établir le calendrier des randonnées du trimestre.

Le dernier Conseil d'administration a eu lieu en septembre afin d'établir le calendrier des manifestations du 4ème trimestre 2005. Le prochain aura lieu en décembre pour l'établissement du calendrier du 1er trimestre 2006.

Des membres du conseil d'administration sont souvent présents le mercredi matin et le vendredi matin à la Maison de la Forêt. Vous pouvez les rencontrer pour des renseignements complémentaires (téléphoner auparavant pour vous assurer de leur présence).

Randonnées ouvertes.

Certaines randonnées de l'association sont ouvertes à tous. Elles sont gratuites et guidées par des membres de l'association.

- la randonnée du téléthon
- la fête de la randonnée
- les randonnées de juillet et août
- la randonnée du calendrier départemental à Orignolles le dimanche 15 octobre 2006
- une randonnée chaque trimestre.

La randonnée pédestre permet de pratiquer un sport facile ; il suffit d'avoir une bonne paire de chaussures.

A bientôt sur nos chemins et sentiers.

Informations complémentaires

Téléphone

Jean-Claude Bouyer : 05 46 04 20 03

Maison de la forêt : 05 46 04 43 67

Adresse électronique : rando.pmpv@free.fr

Site internet : <http://rando.pmpv.free.fr>



lieu en octobre dans la région de Hautefort en Dordogne) et des séjours plus lointains, de plusieurs jours, en été, dans le Massif Central ou les Pyrénées (cette année à Barèges dans les Hautes Pyrénées au mois d'août 2005 et l'an prochain, séjour prévu dans l'Aubrac au mois de juillet).

Toute personne qui le désire peut rejoindre l'association en acquittant une cotisation annuelle (23,15 € pour une cotisation individuelle et 43,35 € pour une cotisation familiale) en fournissant un **certificat médical de non contre indication à la pratique de la randonnée pédestre..**

Cette cotisation donne droit à la licence de la Fédération

La Vie des Associations

Association Multi-sports AGS

Nous avons créé ce club corporatif multi-sport afin de faciliter l'accès, pour ceux qui le souhaiteraient, à la pratique d'un sport dans le cadre corporatif.

Notre action s'adresse au personnel de la société AGS, ainsi qu'aux ayants droit (*enfants, retraités*)

Le club a pour objet de servir de plate-forme aux différents projets de création qui se répartiraient en autant de section. Il s'agit pour nous de centrer les actions, du type démarches administratives, demandes de subventions, gestion de comptabilité, contacts avec les fédérations, fourniture de support informatique etc....



Nous avons déjà enregistré la création de la section Golf qui regroupe pour l'instant 4 adhérents. Cette section est déjà active et une journée « initiation au golf » est à mettre à son actif, elle a eu lieu le 24 octobre dernier sur le terrain de golf de Montendre. Cette manifestation s'est déroulée sur un après midi, 12 personnes ont participé. La section golf a fourni, avec la participation du golf/club de Montendre, le matériel, les balles, les éducateurs et l'accès au parcours.

Le 03 décembre prochain, La section golf déplace deux personnes pour assister à la réunion annuelle de la ligue qui a lieu à Loudun. Il s'agit de préparer la saison 2006 et de planifier les rencontres de championnat inter/entreprises.

Association Multi-sports AGS
Société AGS-minéraux
Comité d'Etablissement
17 270 Clérac



La Vie des Associations

Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais

L'un des éléments marquants de l'année qui se termine est l'aboutissement de l'étude d'une 4^{ème} tranche de travaux, limitrophe des 2^{ème} et 3^{ème} tranches. Le dossier a été bouclé et arrêté à une surface de 96 ha 83 a 92 ca. Nous parviendrons à cette occasion à un nouveau regroupement du parcellaire, au terme d'un acte d'échange multilatéral à intervenir. Cette opération permettra à 16 nouveaux propriétaires de devenir adhérents de notre association.

L'A.S.L. tient à souligner la collaboration exemplaire de tous ceux qui ont œuvré pour que cette tranche devienne une réalité, et en particulier Melle Meluc, MM. Cluveau (C.R.P.F.), Mazoin (Chargé de mission à la Communauté de Communes), Thébauld (D.D.A.F.), Perthuisot (Expert forestier).

Pour résumer rapidement l'action de l'A.S.L., depuis sa constitution en mars 2002, sur le massif forestier, nous rappellerons simplement les surfaces prises en compte :

Tranche	Surface	Nombre de propriétaires
1 ^{ère}	107 ha 13 a 74 ca	41
2 ^{ème}	93 ha 33 a 58 ca	22
3 ^{ème}	106 ha 08 a 05 ca	16
4 ^{ème}	96 ha 83 a 92 ca	37
TOTAL	403 ha 39 a 29 ca	116

Ainsi, et malgré les réductions successives des subventions allouées, nous avons jusqu'à présent réussi à maintenir le cap, sachant que d'autres difficultés nous attendent.

Par contre, nous sommes toujours attentifs aux opportunités qui peuvent se présenter. A ce titre, la construction de la ligne L.G.V.-R.F.F. qui traversera la commune de Clérac offrira la possibilité de réaliser un remembrement d'une surface de 2 000 à 2 500 ha à la charge de R. F.F. Avec l'appui de la Municipalité et l'aide de nos partenaires, nous mettrons tout en œuvre pour récupérer le montant de la taxe de défrichement qui sera versée par R.F.F en raison de ses travaux. Il nous semble en effet logique de réinvestir ces sommes dans le reboisement de la commune, plutôt que de les voir partir dans une autre région. Nous resterons donc très attentifs à l'évolution de ce dossier.

L'A.S.L. souhaite tout mettre en œuvre pour continuer à assurer la mission qu'elle s'est fixée. Elle reste ouverte à toutes les suggestions qui pourraient lui être faites dans ce sens.

La Vie des Associations

L'UNION SPORTIVE CLERACAISE FAIT LE POINT SUR LA SAISON

Pour l'USC la saison 2005/2006 débuta dès le mois de juin avec l'élection du bureau. Cette année on remarque quelques modifications : tout d'abord au secrétariat Séverine Vequeau a rejoint Armande De Pian et à la trésorerie on trouve Vincent Goguet ainsi que Chantal Pomier. Les autres postes n'ont pas été modifiés ainsi René Goguet, Bernard Pomier et William Dumont sont toujours vice présidents. Le correspondant du club est toujours Michel De Pian et le président Jean-Marc Audoin. Bien sûr le bureau sur la une douzaine d'autres personnes pour diriger une bonne centaine de joueurs répartis sur sept catégories pour former au total huit équipes.



- Une équipe de débutants dont les entraînements sont assurés par Éric Quélard et les matches dirigés par Sébastien Bodet.
- Les entraînements de l'équipe de poussins sont assurés par le club de Montguyon mais elle reste dirigée par Lilian Thibaud.
- L'équipe des benjamins est sous la responsabilité de Jean-Luc Dobigeon aussi bien pour les entraînements que pour les matches.
- Frédéric Chiron et Jean-Marc Audoin s'occupent de l'équipe des -13 ans pour les entraînements et les matches.
- L'entraînement de l'équipe des -15 ans est assuré par Bruno Géron et les

matches sont dirigés par Dominique Soulard et Christophe Barbin.

- L'équipe des -18 ans est entraînée par Bruno Géron et est coachée par Bernard Pomier et Éric Quélard.
- Deux équipes seniors entraînées par Bruno Géron et gérées, pour l'équipe A, par Bruno Géron, Bernard Pomier et William Dumont ; et pour l'équipe B, par Cédric et Renaud Lévêque ainsi que Jean-Yves Duniaud et Jean-Marc Audoin.

Le respect des règles du jeu est assuré par Daniel Cours et Mohamed Hadir. Enfin, les locaux sont entretenus par Pierre Penaud et le toujours jeune William Souc. Bien d'autres tâches existent telles que préparer les goûters, les repas, s'occuper de la buvette ou tenir les entrées et bien sûr aussi laver les maillots après les matches : pour effectuer toutes ces tâches on retrouve bien souvent les mêmes ce n'est alors plus du sport mais du travail ! Aussi, nous remercions tous ces bénévoles ainsi que nos fidèles supporters et généreux donateurs.



La Vie des Associations

ADMR : Association du Service A domicile Saintonge Sud à votre rencontre

La loi de janvier 2002 sur l'aide à domicile se met progressivement en place. Les associations fonctionnent avec l'autorisation du Conseil Général qui finance l'APA* et exerce un droit de regard sur son utilisation.

Aussi dans les mois qui suivent, toutes les personnes qui, au titre de l'APA*, bénéficient d'un plan d'aide et donc des services d'une aide à domicile vont recevoir notre visite. Cette rencontre a plusieurs objectifs :

- elle permettra d'évaluer les besoins avec la personne et la famille, si possible, pour adapter au mieux l'aide à apporter.
- elle donnera lieu à la remise d'un livret d'accueil présentant l'Association (comme dans les établissements).
- elle devra aboutir à la signature d'un contrat qui précisera les besoins évalués et les tâches à réaliser par l'aide à domicile.

Ces visites seront effectuées par la présidente ou un membre du conseil d'administration, accompagné de la coordinatrice fédérale.

Un courrier sera adressé au préalable.

Ces déplacements seront en outre l'occasion de faire plus ample connaissance avec les personnes servies par notre personnel qui demeure le principal lien entre elles et nous.

***APA** : Aide Personnalisée à l'Autonomie

« SAINTONGE BOISEE VIVANTE »: Petites Brèves

*** Bal Trad**

L'Association Saintonge Boisée Vivante organisera une journée festive "bal traditionnel" à la salle des fêtes, le samedi 4 mars 2006 avec : l'après-midi un atelier de danse (polka, mazurka, valse etc.), le soir pique-nique, contes, bal traditionnel . Le groupe d'animation comprend des musiciens (Les Tortues Véloce), des danseurs, des conteurs.

vous pourrez lire des informations plus précises dans la presse locale.

*** PLU**

Nous aimerions préciser que le recours déposé par l'association devant le tribunal administratif de Poitiers a abouti à une annulation de la révision simplifiée du PLU : ceci concerne uniquement la zone du site Sotrival et non l'ensemble de la commune.

NDLR : Voir article intitulé « Plan Local d'Urbanisme : ou en est-on? » en page 4



Le Musée a fêté ses dix ans

Juin 1996 – octobre 2005

**Le Musée a passé le Cap
des 10 ans.**

Souhaitons lui longue vie !

- Le Tournage d'Art

Cet été, le Musée a présenté l'exposition de Tournage d'Art sur Bois de l'AFTAB, « du cœur à l'écorce », réservée il y a 2 ans à Bréville (16).

Le journal Sud-Ouest l'a évoqué à maintes reprises, par un pavé publicitaire plusieurs fois par semaine au cours de l'été, par une interview de Monsieur Soulard en 4^{ème} de couverture dans les éditions de Charente et Charente-Maritime puis par d'autres reportages ponctuels. Un article est également paru dans l'édition de la Gironde.

Les hebdomadaires locaux : « la Haute Saintonge », « Saintonge Hebdo » ont relaté régulièrement les faits, tout comme « l'Artisan », journal de la Chambre des Métiers et « l'Agriculteur Charentais » bimensuel de la Chambre d'Agriculture, qui ont mentionné l'évènement.

Au vernissage, fin juillet, des tourneurs professionnels de la région Aquitaine ont chaleureusement été accueillis par la municipalité et les élus des cantons voisins.

Une invitation a été adressée à chaque Cléracais pour l'animation du 20 août. Des tourneurs de Bordeaux, Langon, Foulayronne, Toulouse et Millau, ont fait des démonstrations et permis à un certain nombre de Cléracais de repartir avec un objet tourné, offert par ces artistes.

Il faut préciser que les 60 pièces de l'AFTAB ainsi que celles des élèves du lycée professionnel Pierre Vernotte à Moirans-en-Montagne (Jura) étaient présentées au rez-de-chaussée au milieu des outils sur des socles habillés de rouge l'éclairage a été amélioré pour mettre le tout en valeur. Deux vitrines ont complété l'ensemble pour les œuvres les plus fragiles.



Tournage d'Art sur la place de Clérac

- Le gemmage

Le journaliste de Sud-Ouest de Jonzac interpellé par cette activité, a interviewé Monsieur Audoin. Le reportage intitulé « Les mémoires de Monsieur Audoin, dernier gemmeur », est paru sur le site du journal.

Ces articles de presse ont fait connaître plus largement le musée et les artistes.

- Les Artistes

Les photos des carrières de Haute Saintonge ont suscité le plus grand intérêt. Elles ont rappelé des paysages de pays lointains : les Andes, le Colorado, l'Islande... Des photos sont parties en Hollande, en région parisienne, etc. Plusieurs contacts ont été pris



Le Musée a fêté ses dix ans

par des visiteurs souhaitant présenter ces clichés dans leur ville.

Les expositions –à l'étage- ont complété celles du rez-de-chaussée :

les « Carrières de la Lande Saintongeaise » : photos de Sylvia Devers, les objets de décoration en terre de Jean-Marie Félix, les œuvres en fer forgé de Michel Godinaud de Cercoux (car le thème des journées du petit patrimoine en juin était le fer) ; les « Mozaïques » de Séverine Giraud, les tableaux du Pays Gabaye de Claude Clopeau et ceux de Françoise Bouchet-Doumenq.

Cet ensemble varié a contribué à retenir plus longuement les visiteurs dans le village et à leur faire connaître le restaurant.



Lac bleu : « Chez Farchaud »

Les visiteurs

Entre autres, nous ont rendu visite des tour-
neurs amateurs, beaucoup de collectionneurs,
dont un certain nombre avec un projet de
création de musée, des touristes Anglais,
Hollandais, Belges, Allemands, Espagnols,
Marocains, Algériens, Camerounais, Améri-

cains, Coréens, Mauriciens, un Russe, etc.



Une salle d'exposition de tableaux du musée

Un grand merci aux journalistes et aux per-
sonnes qui ont contribué à la promotion du
site.

Dates à retenir

La nuit des Musées au mois de Mai. Une opé-
ration organisée par le Ministère de la
Culture et de la Communication/Direction
des Musées de France.

La journée du Petit Patrimoine de Pays le
3^{ème} dimanche de juin aura pour thème :
« le bord de l'eau ».

Jardinage : La taille des fruitiers

La taille des arbres fruitiers, première partie...

Les deux ou trois années qui suivent la plantation, vous devez tailler l'arbre fruitier pour qu'il forme sa charpente. Ensuite, le but de la taille est de stimuler la floraison et la fructification. La forme d'ensemble d'un arbre fruitier doit ressembler à un gobelet, les branches poussent à partir du centre, vers le haut et l'extérieur.

La taille de formation des arbres pleins vents.

Pour obtenir un arbre tige, il faut conserver la tige unique du scion, en éborgnant tous les yeux latéraux sauf celui de l'extrémité. Les tailles se succèdent durant 3 à 5 ans avant d'accepter que l'arbre commence à développer sa ramure. Tous les rameaux latéraux sont pincés à 10 cm de long, puis éliminés totalement lorsqu'ils atteignent 1 cm de diamètre. Ils servent simplement de "tire sève" destinés à faire grossir le tronc. Lorsque celui-ci atteint 3 cm de diamètre, son extrémité est taillée en hiver à 1,80 m de haut en conservant 3 yeux latéraux bien placés. L'hiver venu, vous coupez les 3 branches obtenues à 25 cm de longueur, en conservant 2 yeux latéraux ou 2 pousses. Recommencez l'année suivante avec 6 branches développées et la ramure est enfin formée. Il existe une multitude de forme comme le fuseau, la quenouille, le gobelet, l'espalier, le cordon ou le U...



Ensuite il faut pratiquer la **taille de fructification** qui a pour but de favoriser la production d'organes fertiles (dards, boutons à fruits ...), de maintenir une silhouette bien définie et d'éliminer les bois morts. Nous verrons donc la taille de toutes les espèces d'arbres et d'arbustes fruitiers, les arbres à noyaux, les arbres à petits fruits et les arbres fruitiers à pépins avec la taille tri gemme.

La taille des arbres à petits fruits : Il est nécessaire d'intervenir chaque année pour entretenir la forme des arbustes et favoriser leur bonne mise à fruits. Le Groseillier : les fruits étant portés par du bois de un à trois ans, effectuez en février un rajeunissement consistant à éliminer les pousses les plus âgées, au profit des plus jeunes. Profitez-en pour dégager le centre de la plante.

Le cassissier : Il se taille comme le Groseillier, il est conseillé d'écimer toutes les pousses conservées sur 20 à 30 cm de haut. Le framboisier : les variétés non remontantes sont taillées après la récolte, toutes les pousses ayant fructifié sont à éliminer. Conservez une dizaine de rejets bien vigoureux et bien placés.

Les framboisiers remontants sont taillés en hiver. Les rameaux desséchés sont supprimés. Les jeunes pousses ayant porté des framboises à la fin de l'été précédent sont taillées juste en dessous de la fructification. Les pousses chétives ou mal disposées sont éliminées au ras du sol.

Les Recettes de saison



OIE FARCIE AU FOIE GRAS ET AUX CEPES

Ingrédients pour 8 personnes ::

- 1 Grosse oie de 3 à 4 kg environ ou plus
- 1 Magret de canard
- Le foie de l'oie + 150 g de foie gras mi-cuit
- 2 échalotes
- 350 g de cèpes
- Persil, cerfeuil, ciboulette
- 2 tranches de pain de mie trempées dans un peu de lait
- 1 verre de liqueur de cognac
- sel, poivre au moulin.

Préparation :

Inciser la peau du magret et le passer à la poêle quelques minutes pour extraire le maximum de graisse.

Couper les cèpes en morceaux et les saisir dans l'huile à feu vif sans les faire cuire complètement. A l'aide d'un robot, préparer la farce avec le magret coupé en morceaux, le pain de mie trempé, le foie, les échalotes, les fines herbes et le cognac.

Saler, poivrer et ajouter les cèpes.

Garnir le ventre de l'oie avec la farce. Fermer avec de la ficelle à rôti ou une brochette en bois. Déposer l'oie dans un grand plat allant au four avec un peu d'eau.

Cuire à four moyen-chaud, environ 3 heures en retournant plusieurs fois, en arrosant avec le jus et en ajoutant un peu d'eau chaude si nécessaire.

Découper l'oie, retirer la farce et la couper en tranches pour accompagner les morceaux.

POUR L'ACCOMPAGNEMENT : GALETTES DE POLENTA

Ingrédients toujours pour 8 personnes : (peut se préparer la veille)

- 1 paquet de 500 g de polenta précuite
- 1 à 2 litres de lait selon la quantité (250 g p/litre)
- Emporte-pièces pour biscuit ; motifs de Noël (lunes, étoiles, sapins....)

Préparation :

Cuire selon les explications la polenta en la jetant en pluie dans le lait bouillant et la verser aussitôt dans un grand plat ou sur un plateau recouvert de papier d'aluminium sur une épaisseur d'un centimètre maximum.

Lorsque la polenta est bien froide découper des motifs de Noël à l'aide des emporte-pièces pour biscuit.

Au moment de servir, faire dorer des deux côtés dans une poêle anti-adhésive avec un peu de beurre demi-sel ou sur la plaque du four préalablement beurrée.

Servir les galettes avec l'oie accompagnées d'une salade.

Une bonne recette pour Noël



La dinde au Whisky

Acheter une dinde d' environ 5 kg et une bouteille de bon whisky .

Prévoir du poivre, de l' huile d'olive et des bardes de lard.

- Préparer le volatile pour la cuisson et le barder du lard.
- Préchauffer le four thermostat 7 pendant 10 minutes.
- Se verser un verre de whisky. Le boire, en attendant.
- Mettre la dinde au four dans un plat à cuisson.
- Se verser 2 verres de whisky et les boire.
- Après une debi-beurre, fourrer l'ouvrir et surveiller le buisson de la pinde.
- Brendre la vouteille de biscuit et s'enfiler une bonne rasade.
- Après une demi-heure, dituber jusqu'au bour. Oubrir la borte, reburner, revourner, enfin fref, mettre la guinde dans l'autre sens.
- S'asseoir sur une butain de chaise et se reverdir 5 à 6 verres de ziky.
- Buire,non luire,non cuire la brigue bandant 4 heures.
- Et hop, 5 verres de plus.
- Tirer le four de la dinde.
- Se rebercer une bonne goulée de ziky.
- Rabasser la dinde (l'est tombée par terre). L'ettuyer et la voutre sur un blat...sur un clat...sur un chat...sur une assiette.
- Se béter la figure à cause du gras sur le barrelage de la buisine. Ne pas essayer de se recevoir.
- Décider qu'on est bien par derre et et binir la mouteille de Kzi.
- Plus tard,fini zisky, ramber jusqu'au lit, dorbir ze gui reste de la nuit.

Le lendemain matin, prendre un Alka Seltzer, manger la dinde froide avec de la mayonnaise et nettoyer le bordel que vous avez mis dans la cuisine.

Durée : une bonne journée.

Avis à la population

CONCOURS MAISONS ILLUMINEES

Le jeudi 29 décembre 2005

La municipalité organise à l'occasion des Fêtes de Noël et du Nouvel An un concours de maisons individuelles illuminées.

Nous prions les personnes désirant participer à ce concours d'illuminer leur maison le jeudi 29 décembre 2005 lors du passage du jury entre 20h30 et minuit.

ASSISTANTES MATERNELLES

Vous souhaitez faire garder vos enfants ?

Voici la liste des assistantes maternelles agréées à titre non permanent de Clérac :

FERRET Solange	Fradon Sud	☎ : 05 46 49 09 12
GLENISSON Marie Hélène	La Faïencerie	☎ : 05 46 48 26 60
TINGUL Linda	La Giraude	☎ : 05 46 04 02 09
CHAUVET Corinne	Le Grand Village	☎ : 06 60 43 84 62

Tribune Libre

Dans ce numéro personne n'a souhaité exposer un sujet qui le passionne ou qui lui tient à cœur. Nous sommes persuadés que cela n'est que partie remise et que les candidats seront nombreux pour le prochain bulletin à vouloir s'exprimer et profiter de cette occasion pour faire vivre votre bulletin communal.

Comme nous l'avons annoncé dans le premier journal, seuls les articles qui présentent « un intérêt général » seront retenus. Tout article qui serait polémique et qui attaquerait directement les personnes ne sera pas publié.

Déposez vos textes dans la boîte aux lettres de la Mairie avec vos nom et adresse pour que nous puissions vous contacter ou à l'un des représentants de la Commission Communication.

État Civil

Mariage	Félicitations à : Stéphanie JALOUS et William SÉRIAT mariés le 16 Juillet 2005 Céline MACOULLARD et Sébastien CASTILLO , mariés le 13 août 2005 Sandrine WEILL et Philippe SCAPIN , mariés le 20 août 2005
Naissances	Bienvenue à : Lénaëlle TEXIER , née le 25 mai 2005 à Libourne, fille de Alain TEXIER et de Rose GAUTIER, domiciliés « La Croix de Souillac » Léa MESTREAU , née le 27 mai 2005 à Libourne, fille de Alain MESTREAU et Patricia ELIAS, domiciliés « Les Fontenelles » Hayat Tala EL KASSIOUI , née le 09 septembre 2005 à Cognac, fille de Brahim et Laurine EL KASSIOUI-CARBONE, domiciliés « Godet »
Décès	Toutes nos condoléances aux familles et aux proches de : Pierre DURAND , décédé à « Gadebourg » le 12 juin 2005 à l'âge de 79 ans, Guy DOMMANGEAU , décédé à Pessac le 26 juin 2005 à l'âge de 72 ans, Christophe FILLON , décédé à Chepniers le 09 juillet 2005 à l'âge de 26 ans, Pierre PASQUET , décédé à « Gadebourg » le 03 août 2005 à l'âge de 67 ans, André BOUDY , décédé à Libourne le 21 août 2005 à l'âge de 71 ans, Francis FILLON , décédé au « Ménard » le 26 août 2005 à l'âge de 46 ans, Jacques NAU , décédé à Jonzac le 18 septembre 2005 à l'âge de 85 ans, Solange LADÉPÊCHE veuve BONNAT , décédée à « Matrat » à l'âge de 93 ans, Marie Louise MAILLARD , décédée à Libourne à l'âge de 90 ans, René CHARGÉ , décédé le 14 novembre 2005 à Libourne à l'âge de 80 ans.

Vie Pratique

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15
- Le vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences du Maire et des Adjointes sont assurées à la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00, par M. le Maire ou un de ses adjoints les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois

Les permanences à la Mairie de Clérac :

- **Assistante Sociale**, le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00
sur rendez vous : 05 46 49 27 77 (service social Montendre)

Les permanences à la Mairie de Montguyon :

- **ASSEDIC**, tous les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00
- **ANPE**, tous les vendredis de 9h00 à 12h00
- **CAF**, tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- **Sécurité Sociale**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00
- **Service Retraite CRAMCO**, tous les mercredis de 11h00 à 12h00 sur rendez vous
- **MSA**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00

L'office religieux a lieu le 4^{ème} dimanche de chaque mois à 10h30.

Ramassage du fer : 1 fois par trimestre. Le 2 Janvier, le 3 Avril, le 3 Juillet et le 2 Octobre

Déchetterie : tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

La Poste : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h15 et 14h à 15h30 et samedi de 9h00 à 12h00

Garderie de l'école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h50 à 8h50 et 16h30 à 18h00

Musée : du 1^{er} Mai au 31 Octobre : fermé le lundi - Visite le mardi et mercredi de 14h00 à 18h30
Visite les autres jours de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Tél : 05 46 04 07 83

Bibliothèque : les mardis, jeudis de 16h30 à 18h30 - les samedis de 10h à 12h.

**L'ensemble de l'équipe municipale
et**

le comité de rédaction du journal

vous présentent leurs

Meilleurs Voeux
2006

